

Les Femmes de la Nouvelle-France Étaient-Elles Favorisées?

Réaction à l'article de Jan Noel

Dans une récente livraison d'*Atlantis*, on trouve un article de Jan Noel: "New France: les femmes favorisées." L'auteur y affirme, entre autres "that the next revolution of the historiographic wheel may turn up the men of New France (at least in relation to its women) as an oppressed group."¹

L'histoire des femmes du Canada n'a pas été pratiquée depuis assez longtemps pour que le pendule de l'historiographie en soit déjà rendu à avancer de telles hypothèses. Au demeurant, le concept d'oppression, tout au moins pour faire l'histoire des femmes, est probablement celui qui se révèle à l'analyse le moins fructueux. Je ne reprendrai pas ici toutes les réflexions critiques que pourraient susciter la recherche d'un cadre théorique pertinent pour l'histoire des femmes.

"La question fondamentale reste la suivante: sur quelle base les femmes partagent-elles une existence historique? De toute évidence, l'identité sexuelle ne suffit pas. Or, on doit convenir que plusieurs cadres théoriques possibles présentent des inconvénients.

Ainsi, l'idée d'*égalité* est étrangère aux diverses sociétés de l'Europe moderne, voire même aux sociétés féodales. De même, l'idée de *sphère féminine*, qui est apparue

au dix-neuvième siècle à la faveur de la révolution industrielle, est le fruit de la culture bourgeoise et ne constitue pas une réalité transposable dans les autres classes sociales. D'ailleurs, que n'a-t-on pas imposé aux femmes, au nom de leur différence? D'un autre côté, l'idée de *sujétion* est à la fois vague et ambiguë. Elle est vague parce qu'elle conduit à des analyses simplistes; elle est ambiguë parce qu'elle peut impliquer la réalité d'une "caste féminine," ce qu'un examen rigoureux de la réalité oblige à contester. Si l'on veut utiliser le concept de *sujétion*, il faut le faire avec beaucoup de raffinement et varier les hypothèses selon les époques, les groupes sociaux, les conditions de la vie courante, etc. Enfin, l'idée de *libération* mérite d'être réévaluée. Certes, la lutte féministe est un événement historique de plus de 150 ans, mais il faut cesser d'analyser cette libération à travers la grille libérale démocratique. En effet, cette perspective oblitère le sens réel de la lutte car elle camoufle le statut d'infériorité conféré aux femmes. De plus, elle ramène souvent à des dimensions exclusivement politiques des problèmes dont les racines sont à la fois philosophiques, économiques et sociales.

Au fond, il est clair qu'il ne sera jamais possible d'établir un consensus pour un

cadre théorique global qui servirait de base à l'histoire des femmes. Après tout, on n'a jamais réussi à en définir un pour l'histoire tout court, et l'histoire des femmes prétend justement atteindre le même objectif: reconstituer intégralement l'aventure humaine, mais en incorporant de manière systématique pour toutes les analyses et tous les thèmes l'obligatoire relation entre les sexes. Car c'est toute la signification historique qui doit être changée et non pas seulement un chapitre marginal de l'histoire."²

C'est ce qu'exprime si fermement Gerda Lerner. Analysant le cheminement des historiennes féministes, elle déclare: "After we realized that women's experience of the world, the female experience, is different from men's, we had to ask different questions in order to elicit this experience. All of our thinking had been androcentric. In order to get the true meaning of what we're doing, we had to find a way of removing ourselves from that."³ C'est pourquoi je ne suis pas sûre que le concept de "femmes favorisées" soit très pertinent pour évaluer la condition réelle des femmes de la Nouvelle-France. D'abord il implique indirectement qu'on assimile la "faveur" à une ressemblance avec le statut masculin. Et par ailleurs, il entraîne une lecture des sources et des études qui risque de déterminer des biais dans l'interprétation. Je pense bien avoir été la première à sonner le grelot de la "femme libérée de la Nouvelle-France," en 1970, dans mon "Histoire de la situation de la femme dans la province de Québec."⁴ Or, depuis cet essai primitif (dans tous les sens du terme), j'ai dû reviser singulièrement ma position face aux perspectives critiques. Par ailleurs, il me paraît évident que dans le champ de l'histoire des femmes, l'image d'une époque antérieure où tout aurait été plus positif pour les femmes est une tentation tout aussi séduisante que les longs réquisitoires qui énumèrent les injustices commises envers les femmes. L'exemple des ouvrages de Régine Pernoud, *Pour en finir avec le moyen-âge, La femme au temps des cathédrales*,⁵ est fort

éloquant. On en trouve un autre exemple, bien que plus nuancé, dans le premier chapitre "Founding mothers," de la synthèse américaine de Hymowitz et Weissman, *A History of Women in America*.⁶ Jan Noel aurait-elle eu la même tentation? Toujours est-il que son article se présente, à première vue, comme une bonne démonstration du statut exceptionnel des femmes de la Nouvelle-France. Elle se base sur le contexte culturel, sur la configuration démographique et sur l'économie coloniale. Il m'apparaît cependant que le concept de "femme favorisée" lui a joué de mauvais tours et je voudrais réagir brièvement à certains propos et certaines conclusions de ma collègue.

1. La périodisation

Ma première remarque concerne la périodisation. Il me semble qu'on a tort d'assimiler toute la période du régime français à un contexte très homogène. Quand on considère l'histoire des femmes, la fin du régime français ne marque aucun changement majeur. Les filles de famille se mettent à épouser des officiers britanniques au lieu d'épouser des officiers français.⁷ Les Ursulines élisent comme supérieure la seule anglophone de leur couvent.⁸ Les Hospitalières de Montréal rétablissent rapidement leurs finances après avoir perdu les gratifications royales.⁹ Le nombre de couvents reste inchangé de même que le prix des dots et le nombre des entrées en communautés.¹⁰ La vie à la campagne continue, libérée des contraintes des temps de guerre. Les principales structures sociales restent inchangées et l'économie ne traverse aucun bouleversement majeur susceptible d'affecter la vie des femmes. De telles transformations auront lieu toutefois, mais après 1791 et surtout après 1810. De telle sorte que le 18^e siècle forme un tout assez homogène où la guerre, que ce soit la guerre de la Conquête ou la guerre de l'Indépendance américaine, semble être le facteur qui explique les légères modifications des taux de natalité, de nuptialité et de mortalité."¹¹

Par contre, le 17^e siècle se caractérise, lui, par un ensemble de circonstances exceptionnelles: les découvertes, le peuplement, la guerre iroquoise, le rôle actif de l'Eglise dans la colonisation, les conditions de vie précaire, etc. Telle observation, valable au 17^e siècle, devient tout simplement inadéquate pour le 18^e siècle.

De nombreuses historiennes ont souligné le fait que les périodisations traditionnelles n'avaient habituellement que peu de signification pour l'histoire des femmes¹² et cette opinion me paraît tout à fait pertinente pour rejeter la traditionnelle césure de 1760. Par contre, on observe une rupture assez nette au tournant du siècle, entre les 17^e et 18^e siècles.

C'est pourquoi plusieurs arguments de Noel, dans sa démonstration, ne me semblent pas du tout convaincants. Les "avantages démographiques"¹³ sont à coup sûr inopérants après 1710 alors que l'équilibre est établi entre les sexes. La sélection opérée¹⁴ par l'émigration religieuse est terminée après 1680, date du dernier voyage de Marguerite Bourgeoys en France. Les exemples juxtaposés de 1663 et de 1725¹⁵ sur la propriété foncière ne peuvent être mis en parallèle. Ce sont deux sociétés passablement différentes. (Au demeurant, la propriété foncière d'une veuve ne peut être considérée comme une participation active au pouvoir économique puisque les femmes n'accèdent à la propriété que pour assumer l'intérim entre deux males de la famille. On ne trouve aucune femme dans les Conseils de compagnie et aucune au Conseil Souverain. Même les exceptions notables, Eléonore de Grandmaison, Mari-Anne Barbel, n'accèdent pas au pouvoir administratif).

Ce n'est pas par hasard que la grande majorité des faits évoqués par Noel se situent au 17^e siècle: on a affaire, à ce moment-là, à une société en un certain sens, exceptionnelle. Enfin, les faits relatifs à l'histoire acadienne¹⁶ n'ont certes pas leur place dans l'histoire canadienne: ce sont deux colonies distinctes aux destins fort différents.

2. Les auteurs consultés

Ma seconde remarque concerne la bibliographie des auteurs cités par Jan Noel pour étayer ses affirmations. L'article de Robert-Lionel Séguin¹⁷ n'a qu'une valeur anecdotique puisqu'il ne fait qu'énumérer des témoignages, d'ailleurs contradictoires, de voyageurs. L'étude de Boyer sur les *Crimes et Châtiments*¹⁸ ne dépasse pas le niveau de la description et néglige toute approche quantitative ou analytique. On ne s'y réfère aujourd'hui qu'avec la plus grande prudence et les études les plus récentes le contredisent souvent. Il m'a d'ailleurs été impossible de retrouver plusieurs faits évoqués par Noel dans l'ouvrage de Boyer. L'étude de Fagniez, *La femme et la société française dans la première moitié du 17^e siècle*¹⁹, se ressent beaucoup de sa date de publication, 1929, et doit être confrontée avec des recherches plus contemporaines. (Elles sont d'ailleurs innombrables.)²⁰

D'autre part, de nombreuses études citées par Noel sont parfois curieusement interprétées. Dans *Les filles du Roi*, Sylvio Dumas affirme que seules 237 Filles du Roy, et non pas toutes les épouseuses,²¹ ont bénéficié de la dot royale de 50, dot de ces filles étant le plus souvent constituée par leurs hardes. L'argumentation de Lanctôt et de Dumas sur la "moralité" des filles du roy a été sérieusement contestée par Jean Blain²² et les démographes sont un peu plus prudents aujourd'hui quand ils abordent la question de la moralité des "émigrés."²³

Certaines conclusions de Louise Dechêne²³ sont étendues à toute la société et à toute la Nouvelle-France alors qu'elles ne concernent qu'une classe sociale restreinte, à une époque donnée. Noel utilise de nombreuses affirmations de Dechêne mais par contre, elle n'utilise pas les conclusions de Dechêne sur l'émigration féminine, sur les femmes battues, sur le caractère habituel dans l'ancien régime, de la participation des femmes aux affaires familiales et sur l'éducation des filles.²⁵

Certains exemples rapportés par Noel sont carrément des interprétations fautives de la réalité historique. En voici quelques unes.

Si Jeanne Enard écope d'une sentence légère au moment des procès²⁶ sur la vente de l'eau de vie à Trois-Rivières en 1661, c'est son statut de belle-mère du gouverneur qui la protège et non pas son statut de femme.

Les femmes d'officiers participaient aux affaires de leur mari,²⁷ non pas en allant dans les postes mais en obtenant, à Québec et à Montréal, les "congés de traite." Les femmes qu'on trouve dans les forts sont le plus souvent des aventurières dont le statut ne permet pas d'évaluer celui de la majorité des femmes de la colonie.

Le recel de grossesse²⁸ est sévèrement puni dans tout l'ancien régime français et ce fait ne constitue nullement une caractéristique spéciale à la Nouvelle-France.

L'éducation des filles²⁹ en Nouvelle-France ne peut pas être évaluée en se basant sur Charlevoix, Nousnier, Vann, Corvisier, Fagniez. Le témoignage de Franquet est à coup sûr en peu trop impressionniste pour être considéré sérieusement. Et l'aptitude à signer est de plus en plus contestée pour évaluer l'alphabétisme d'une population. A dire vrai, on ne sait rien de précis sur l'éducation des filles en Nouvelle-France et je n'arrive pas à voir où Noel s'est documentée pour laisser entendre que les broderies exécutées chez les Ursulines servaient de marchandise d'échange chez les Amérindiens ou que ces mêmes Ursulines enseignaient la tenue des livres à leurs élèves.³⁰ Quant aux subventions accordées aux communautés enseignantes, c'est à tort qu'elle en déduit, d'après Frégault,³¹ qu'une institutrice gagne 500£ et un professeur 400£, en divisant le total de la subvention par le personnel de la maison. Ces montants ne peuvent être considérés comme des salaires. Au demeurant, ces subventions ne constituent qu'une faible partie

(de 10 à 20%) des revenus des communautés, selon les études déjà effectuées.

Pour citer un dernier exemple, son analyse de Madeleine de Verchères confirme l'image traditionnelle de la mégère, toujours en chicane, ce que contredit l'article d'André Vachon dans le *DBC*. Elle néglige d'ailleurs de souligner que Madeleine de Verchères souscrit à une conception masculine de l'héroïsme et à une vision toute traditionnelle du rôle des femmes dans la société. Il dut y avoir passablement de femmes fortes en gueule à l'époque de la Nouvelle-France, comme à toutes les époques d'ailleurs. Je m'étonne que les cris féminins soient interprétés comme des signes de "situation favorisée."

Enfin, des études récentes et importantes pour l'histoire des femmes n'ont pas été consultées. Or justement, les travaux d'André Lachance³³ permettent d'infirmer la plupart des affirmations de Noel sur la vie criminelle. Les femmes, a-t-il démontré, étaient plus sévèrement punies que les hommes dans une grande variété de crimes parce que les sociétés traditionnelles tolèrent plus difficilement que les femmes transgressent la loi. Les ouvrages de Micheline D'Allaire³⁴ permettent de réévaluer la vie dans les couvents au 18^e siècle, où les classes sociales se reproduisent parfois avec outrance. En définitive, l'article de Noel pose de sérieux problèmes de validité documentaire, vraisemblablement parce que le concept de "femme favorisée" a entraîné un biais dans l'interprétation des faits.

3. Le cadre théorique

Au fond, toute cette démonstration fait flèche de tout bois pour affirmer que sur les plans culturel, social et économique, les femmes de la Nouvelle-France ont pu bénéficier d'avantages notoires. L'article démontre une érudition remarquable, mais les renseignements choisis par Noel sont toujours sollicités dans le cadre de son interprétation.

La première partie de son exposé, de loin la meilleure, renvoie au contexte culturel de l'Ancien Régime. Que l'ancien régime ait constitué un cadre de vie différent de celui qui est issu de la révolution industrielle, cela est d'une évidence aujourd'hui flagrante. Que cette situation ait été particulièrement différente en Nouvelle-France au 17^e siècle, comme d'ailleurs dans tous les pays de colonisation, cela est également frappant. Ces différences constituent-elles, pour la condition des femmes, une situation favorisée? Cela est moins certain. Il semble en effet que les femmes qui vivaient des circonstances exceptionnelles interprétaient leur lot comme une anomalie. Assumer les tâches masculines en plus des tâches féminines leur semblait un lourd fardeau. Les rares témoignages de femmes font ressortir leur anxiété devant une situation où elles sont loin des paramètres familiaux.³⁵ Néanmoins, les exemples donnés par Noel sont le plus souvent pertinents. Car malgré tout, la conjoncture culturelle observée en Nouvelle-France, milieu colonial où toutes les énergies doivent être mobilisées, cadre exclusivement catholique particulièrement influencé par les milieux dynamiques de la Contre-Réforme et du mysticisme français, pays d'émigration où se retrouve une population possiblement plus déterminée et plus autonome, permet de conclure à une situation plus positive pour les femmes. Cette situation, on le conçoit, s'atténue et même disparaît avec l'entrée dans le 18^e siècle. Il me semble enfin étonnant que la fonction jouée par l'idéologie religieuse ne soit pas mentionnée dans l'argumentation de Noel sur le cadre culturel de l'ancien régime.

La seconde partie de l'article de Jan Noel aborde la configuration démographique de la Nouvelle-France. Cette seconde partie est la plus faible de son travail. D'une part, elle néglige de préciser que certains phénomènes ne sont valables que pour le 17^e siècle. D'autre part, elle appuie toute sa démonstration sur la rareté des femmes, ce qui l'entraîne à des distorsions notoires dans l'interprétation des sources secondaires comme on l'a vu plus haut. Enfin, c'est

abusivement, il me semble, qu'elle considère l'éducation des filles, l'absence de procès pour sorcellerie, la tolérance des maris trompés, comme des phénomènes dus à la configuration démographique. Ces exemples relèvent du cadre culturel. Au demeurant, aucun de ces phénomènes n'a encore été étudié sérieusement.

Si l'on veut parler de phénomènes démographiques, il faut parler de taux de natalité, de morbidité, de nuptialité. A ce chapitre, la situation de la Nouvelle-France n'est pas différente, semble-t-il,³⁶ des autres sociétés semblables à la même époque sauf pour quelques observations valables d'ailleurs uniquement pour le 17^e siècle: remariage plus rapide des veuves, taux moindre de mortalité en couches pour les 2 premières générations, (phénomène attribuable à la ponction exercée par la dure traversée, sur les femmes à santé plus fragile)³⁷ et possibilité de choisir son mari pour les filles du roy, au lieu d'être choisies. Ces observations ont d'ailleurs leur contrepartie: mariage de fillettes à peine nubiles ou très jeunes, et rythme presque imposé par la nature du taux des conceptions. Louise Dechêne a observé que le taux montréalais culminait en mai, 3 semaines plus tôt qu'à Québec où le printemps est plus tardif.³⁸

Sur le plan démographique, la situation des femmes de la Nouvelle-France est véritablement typique des sociétés d'ancien régime et cette situation n'est nullement favorisée. Il faut être aventurière (Madame de Péan), veuve (Mme Begon) ou femme de gouverneur (Mme de Vaudreuil) pour y échapper. On peut aussi y échapper par la vocation religieuse. Mais Noel n'aborde pas cette importante question.³⁹

La troisième partie de l'article de Jan Noel énumère les opportunités économiques offertes aux femmes de la Nouvelle-France. Sur le plan théorique, sa démonstration est difficile à cerner. S'appuie-t-elle sur la théorie que l'économie de la Nouvelle-France est essentiellement militaire? Si oui, elle n'est pas conséquente avec son rai-

sonnement parce que les trois-quarts de ses exemples n'ont rien à voir avec l'économie militaire. Et si la présence des armées, en provoquant la prostitution, doit être considérée comme une opportunité⁴⁰ économique pour les femmes, je m'attends au moins à ce que cette affirmation soit assortie d'un commentaire critique approprié.

S'appuie-t-elle plutôt sur les conséquences de la traite des fourrures qui oblige les femmes à prendre la place des maris absents? Cet argument des "maris absents" ne tient presque plus depuis les travaux de Louise Dechêne sur l'économie de Montréal. Cette historienne a démontré que la carrière de coureurs de bois est presque réservée exclusivement aux célibataires. S'appuie-t-elle, plus simplement, sur le grand nombre de femmes marchandes qu'on trouve dans les annales de la Nouvelle-France? Cet argument pose alors le problème de la spécificité du phénomène. N'est-il pas évident que la "petitesse" de la société de la Nouvelle-France explique possiblement le grand nombre d'exemples fournis. Arlette Farge, impressionnée par la multiplicité des exemples de participation féminine dans la vie économique de la France de l'Ancien Régime, se garde bien de conclure à la situation favorisée des femmes. Elle suggère au contraire "de prendre le champ historique dans son entier sans le restreindre au domaine du féminin, en l'interrogeant autrement, faisant ressortir, chaque fois qu'il est possible, la division sexuelle de rôles. C'est justement sur ce partage entre le masculin et le féminin que le silence de l'histoire s'est abusivement fait. De ce silence, écrit-elle, le masculin est ressorti vainqueur, inscrit dans la matière noble du tissu événementiel historique pendant que le féminin disparaissait."⁴¹ Car il faut s'interroger sur l'absence des femmes dans la mémoire historique de l'activité économique. Nos images dites traditionnelles sur l'ancien temps ne sont pas apparues par génération spontanée:

D'autre part, ne devrait-on pas s'attendre à ce qu'une distinction, même sommaire, soit établie entre les différentes classes sociales? Il y a un monde entre Mathurine Poisson qui vend des vêtements à Trois-Rivières en 1640, Agathe Legardeur qui crée la première industrie de tissage en 1710, Marie Anne Barbel, veuve "millionnaire" de la conquête et Louise de Ramezay, célibataire spécialiste des industries du bois entre 1740 et 1770. C'est toute la structure économique de la Nouvelle-France qu'il faudrait examiner dans ces exemples pour les comprendre vraiment. Il est compréhensible toutefois que Noël n'ait pu le faire convenablement dans le cadre d'un si bref article.

Par contre, il est bien évident que le travail invisible des femmes a constitué, comme partout ailleurs dans le monde, une part importante de l'apport des femmes à l'économie. Or, je n'ai rien trouvé dans l'article de Noël qui le laissait tout simplement entendre. Pourtant tous les exemples qu'elle nous rapporte supposent que ces femmes "faisaient leur ménage" en plus de leurs activités commerciales, ou bien avaient des domestiques pour faire exécuter les "tâches féminines."

Toutes ces remarques pourront paraître fort sévères. Eh bien oui, elles le sont. Pourquoi pas? La recherche historique a toujours profité des divergences d'interprétation, et on peut espérer que de fécondes discussions pourront être entreprises et qu'on réussira peut-être à délivrer la Nouvelle-France de son auréole d'"âge d'or."

Micheline Dumont
Université de Sherbrooke

NOTES

1. Jan Noel, "New-France: Les femmes favorisées," *Atlantis*, vol. 6, no 2, printemps 1981, p. 93.
2. Micheline Dumont-Johnson, "Découvrir la mémoire des femmes," dans *Devenirs de femmes*, Cahiers de recherche éthique, no 8, Fides, 1981, p. 60-62.
3. Interview de Gerda Lerner, dans *MS.*, August 1981, p. 52.
4. Micheline Dumont-Johnson, "Histoire de la condition de la femme dans la Province de Québec," dans *Tradition Culturelle et histoire politique de la femme au Canada*, Etudes préparées pour la Commission Royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, no. 8, Ottawa, 1970.

5. Régine Pernoud, *Pour en finir avec le Moyen Age*, Paris, Seuil, 1977 et *La femme au temps des cathédrales*, Paris, Seuil, 1981.
6. Carol Hymowitz et Michaele Weissman, *A History of Women in America*, Bantam Book, 1978, pp. 1-14.
7. Marcel Trudel, *L'Eglise canadienne sous le régime militaire 1759-1764*, Tome I, Montréal, I.H.A.F., p. 151-174.
8. *Dictionnaire Biographique du Canada*, Tome IV. Esther Wheelwright par Gerald M. Kelly, p. 830 s.
9. Jacques Ducharme, "Les revenus des Hospitalières de Montréal" dans *L'Hôtel Dieu de Montréal*, Montréal, HMH, 1973, pp. 204-244.
10. Micheline D'Allaire, "Conditions maternelles pour devenir religieuse au 18e siècle," dans *ibidem*, p. 183-208.
11. Jacques Henripin et Yves Peron, "La transition démographique de la province de Québec," dans Hubert Charbonneau, *La population du Québec: études rétrospectives*, Montréal, Boréal Express, 1973, p. 43.
12. Joan Kelly-Gadol, "The social relations of the sexes: methodological implications of women's history" dans *Signs*, vol. 1, no. 4, 1976, p. 809-823. Voir également Bernice Carroll, *Liberating Women's History*, Chicago, 1976, passim et Carolyn C. Lougee, "Modern European History" dans *Signs*, Spring 1972, p. 628-650.
13. Jan Noel, *op. cit.*, p. 89.
14. Jan Noel, *op. cit.*, pp. 86-s.
15. Jan Noel, *op. cit.*, p. 95.
16. Jan Noel, *op. cit.*, p. 82, 91, 93.
17. R.L. Séguin, "La Canadienne au 17e et 18e siècles," dans *Revue d'histoire d'Amérique française*, XIII, (mars 1960).
18. Raymond Boyer, *Crimes et Châtiments*, Montréal, Le Cercle du Livre de France, 1966.
19. G. Fagniez, *La femme et la société française dans la première moitié du 17e siècle*, Paris, Bomblér, 1929.
20. Voir, entre autres, les nombreux ouvrages recensés par Jennifer Stoddart, "Le paysage de l'histoire change: la production française récente en histoire des femmes," dans *Documentation sur la recherche féministe*, vol. X, no. 3, nov. 1981, p. 4-11.
21. Jan Noel, *op. cit.*, p. 89.
22. Jean Blain, "La moralité en Nouvelle-France: les phases de la thèse et de l'antithèse," dans *Revue d'Histoire d'Amérique française*, vol. 27, no. 3, (déc. 1973), pp. 408-416.
23. Hubert Charbonneau et Yves Landry, "La politique démographique en Nouvelle-France," dans *Annales de Démographie historique*, 1979, p. 29-57. Voir notamment p. 35.
24. Jan Noel, *op. cit.*, p. 84.
25. Louise Dechêne, *Habitants et Marchands de Montréal*, Stock, 1974. Voir pp. 77-80; pp. 435-441; p. 467.
26. Jan Noel, *op. cit.*, p. 90. Voir à ce sujet Raymond Douville, "L'épopée des petits traiteurs," dans *Cahiers des 10*, no 14, 1949, p. 41-63.
27. Jan Noel, *op. cit.*, p. 92.
28. Jan Noel, *op. cit.*, p. 84.
29. Jan Noel, *op. cit.*, p. 88.
30. *Ibidem*.
31. Jan Noel, *op. cit.*, p. 89, note 96.
32. Jan Noel, *op. cit.*, p. 91.
33. André Lachance, "Women and crime in Canada in the Early Eighteenth Century, 1712-1759" dans *Crime and Criminal Justice in Europe and Canada*, Ed. by L.A. Knafka, Calgary: Wilfrid Laurier University Press, 1981, pp. 157-178.
34. Micheline D'Allaire, *L'Hôpital Général de Québec, 1692-1764*, Fides, 1971.
35. Carl Degler, *At Odds: Women and the Family in America from the Revolution to the present*, Oxford, 1980.
36. Hubert Charbonneau, *Vie et mort de nos ancêtres*, Montréal, P.U.M., 1975.
37. *Idem*, p. 132.
38. Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal*, p. 114.
39. Voir à ce sujet, Micheline Dumont-Johnson, "Communautés religieuses et condition féminine," dans *Recherches sociographiques*, 1978, 1, p. 79-102.
40. Jan Noel, *op. cit.*, p. 92.
41. Arlette Farge, "L'histoire ébruitée," dans *L'histoire sans qualité*, Galilée, 1979, p. 19 s. Arlette Farge est l'auteur de nombreuses études sur la participation des femmes à la vie économique et politique dans l'Ancien Régime.